



Préparation au Concours ATSEM 2026

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Le Puits de l'Aune, 25 ans d'expérience dans l'accompagnement des professionnels de la Petite Enfance

Concours ATSEM organisé par le Centre de Gestion AUVERGNE RHONE ALPES

Date du concours : 14 octobre 2026.

Clôture des inscriptions : 07/05/2026.

Retrait des dossiers : 24 mars 2026 - 29 avril 2026 sur le site [centre de gestion AURA www.cdg-aura.fr](http://www.cdg-aura.fr)

Public cible de la formation : Cette formation de préparation au concours d'ATSEM de la Fonction Publique Territoriale s'adresse à tout candidat inscrit au concours.

Nombre de stagiaires : Le groupe sera constitué de 6 à 20 stagiaires.

Prérequis pour la formation (ce sont les mêmes que ceux pour l'inscription au concours)

Concours externe :

Concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente.

Sont dispensés du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance : les mères et pères de trois enfants et les sportifs de haut niveau.

Concours interne :

Concours ouvert aux agents publics justifiant au 1er janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel et en activité le jour de la clôture des inscriptions.

3ème concours :

Candidats justifiants, au plus tard le premier jour des épreuves, de l'exercice pendant une durée de quatre années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, accomplies auprès de jeunes enfants (de 2 à 6 ans) dans le secteur privé, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Comment se déroule le concours ?

Modalités du concours (concours externe) :

- Une épreuve d'admissibilité de 45 mn – Coefficient 1 :
Un questionnaire à choix multiple (20 questions) portant sur :
 - La compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions du cadre d'emploi
 - Des situations concrètes rencontrées par l'agent dans le cadre de son travail : rôle et fonctions de l'ATSEM
- Une épreuve orale d'admission de 15 mn – Coefficient 2 :
Un entretien visant à évaluer
 - Les aptitudes, les motivations et les connaissances du candidat.
 - Les notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales

Modalités du concours (concours interne) :

Le concours se compose d'une épreuve orale d'admission d'une durée de 20 minutes. L'oral du concours d'ATSEM est décomposé de la façon suivante :

- 5 minutes, **pour exposer son parcours professionnel, ses compétences acquises** au cours de celui-ci ainsi que ses motivations pour exercer le métier d'ATSEM (sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document est établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.)
- 15 minutes sous la forme d'**une conversation avec le jury**, qui pourra proposer des mises en situation professionnelle au candidat. Il sera attendu du candidat qu'il donne non seulement la marche à suivre, mais qu'il prouve également sa capacité et ses aptitudes à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un ATSEM au quotidien.

Modalités du concours (3^{ème} concours) :

- Une épreuve d'admissibilité écrite de 2 heures – Coefficient 1 :
Elle contient 3 à 5 questions posées portant sur des problèmes ou des situations fréquemment rencontrés par l'**ATSEM**. Elle peut comporter des questions relevant des aspects juridiques et réglementaires du métier d'ATSEM.
- Une épreuve orale d'admission de 20 mn – Coefficient 2 :
 - **5 minutes pour exposer son expérience personnelle et professionnelle justifiée dans le document remis au jury lors de l'inscription.**
 - **15 minutes** d'entretien avec un Jury collégial désigné par la collectivité territoriale du département concerné. Sous la forme d'une **conversation au cours de laquelle le jury cherchera à apprécier la capacité du candidat** à exercer le métier d'ATSEM. Le candidat peut également être mis en situation professionnelle afin que le Jury évalue sa capacité à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés en milieu scolaire.

Objectifs de la formation

- Identifier clairement le métier et le statut d'ATSEM ainsi que le secteur du sanitaire et social : Le métier d'ATSEM, ses missions, son statut, l'école maternelle.
- Repérer les compétences et les connaissances indispensables à l'accompagnement éducatif des enfants en école maternelle : mise en place d'activités pédagogiques et périscolaires, accompagnement du temps de cantine).
- Acquérir les connaissances et méthodes préparatoires pour réussir les épreuves écrites et orales.

Cette formation est organisée selon un calendrier calé sur l'organisation du concours par le Centre de Gestion Auvergne Rhône Alpes.

Contenu de la formation et calendrier

MODULE 1 CONCOURS EXTERNE Préparation aux épreuves du concours. Judi 10 et vendredi 11 septembre 2026	Révision intensive tutorée -Préparation au QCM avec correction -Révision en hygiène et sécurité -Rôle et fonctions de l'ATSEM	14 heures
MODULE 2 CONCOURS INTERNE Préparation aux épreuves du concours. Mercredis 2 et 9 septembre 2026	Révision intensive tutorée -Préparation de l'écrit sur les problèmes et situations fréquemment rencontrés par l'ATSEM. -Révision sur les aspects juridiques et réglementaires du métier d'ATSEM.	14 heures
MODULE 3 Préparation aux épreuves du concours. TOUS CONCOURS Mercredis 16 et 23 septembre 2026	Entrainement à l'oral Dont 1 heure de formation individuelle - Simulation d'entretien avec le jury - Débriefing et conseils personnalisés	8 heures

Méthodes pédagogiques :

Nous proposons une alternance entre

- Cours avec apports théoriques
- Mise en situation d'examen
- Conseils individuels

Durée de la formation :

Parcours complet : 22 heures

Parcours partiel :

- Module 1 : 14 heures
- Module 2 : 14 heures
- Module 3 : 8 heures

Equipe pédagogique :

La formation est encadrée par une équipe expérimentée dans le secteur de la petite enfance et dans la préparation au concours.

Karine VALERO : Coordinatrice du CAP AEPE et 12 ans d'expérience dans les prépa-concours.

Jérôme RAVOUE : 12 ans d'expérience en prépa-concours du sanitaire et social pour la présentation des oraux.

Modalités d'accompagnement des stagiaires :

Le stagiaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé de son parcours de formation par un formateur référent du Centre de Formation du Puits de l'Aune – Don Bosco.

Modalités d'évaluation et de certification :

Un certificat de réalisation sera remis à l'issue de la formation pour tous les participants.

Coût de la formation :

Module 1 : 280 €

Module 2 : 370 €

Module 3 : 190 €

Parcours complet Module 1 + Module 3 = 380 €

Parcours complet Module 2 + Module 3 = 450 €

Informations pratiques :

Lieu de formation : Le Puits de l'Aune – Don Bosco - 17 Rue Louis Blanc - 42110 Feurs.

Accessible depuis la gare SNCF et ligne TIL à moins de 10 minutes à pied.

Possibilité de restauration sur place (self payant ou coin repas).

Contact et retrait des dossiers d'inscription à partir d'avril 2026

Elodie BILLAUD - Assistante Formation

Karine VALERO - Responsable de Formation

Evelyne VERPY - Responsable du Centre de Formation

Téléphone unique : 04 77 26 11 65 ou email : formco.feurs@cneap.fr

Cette formation est accessible aux candidats en situation de handicap.

Contact référent H+ : Johan BERT – 04 77 26 11 65 – christine.tordi@cneap.fr

Le Puits de l'Aune-Don Bosco, Centre de Formation est reconnu par la Charte H+ pour la qualité de son accueil des personnes en situation de handicap en formation.

